

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 20 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : samedi 03 octobre 2020

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD, Aurélie CHAUVIN, Annie JAUNAS, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Secrétaire de la séance: Aurélie CHAUVIN

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 7 septembre 2020.
- CDC Aunis Sud :
 - Présentation du rapport d'activité 2019.
 - Délibération sur la répartition de l'attribution du F.P.I.C. pour l'année 2020 entre la CDC Aunis Sud et les communes.
 - Désignation d'un élu suppléant pour siéger à la CLECT.
- Décision modificative sur le budget primitif 2020.
- Désignation de nouveaux membres à la commission "spéciale Bois de Blameré".
- Point sur les travaux d'assainissement.
- Comptes-rendus commissions :
 - "voirie : avis sur la modification des limites d'agglomération
 - "Environnement",
 - "cimetière",
 - "Urbanisme":
- Divers.

Début de séance : 20 heures

Monsieur le Maire débute la séance par une pensée silencieuse pour les quatre personnes qui nous ont quittées en début de ce mois : Mme Nicole MURZEAU, M. James JAUNAS, Mme Carine GERVAIS et M. Charles RENAUDIE.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu du conseil. Le compte rendu de la séance du 7 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Mme Jenny HURTAUD, Monsieur le Maire rappelle que Mme Jenny HURTAUD n'a pu s'inscrire aux différentes commissions de la CDC Aunis Sud étant employée dans cette structure.

- CDC Aunis Sud :

- Rapport d'activités de la communauté de Communes Aunis Sud année 2019 :

Selon les dispositions de l'article M 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement Public de coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Après avoir remis le rapport aux membres du conseil municipal présents, le maire présente le bilan des activités de la CDC Aunis Sud pour l'année 2019.

- Monsieur le Maire expose la répartition du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) des ressources entre les 24 communes et la communauté de communes. Pour 21 Communes, attribution en 2020 du même montant que celui versé en 2015 arrondi à l'entier le plus proche, et attribution du montant correspondant au droit commun 2020 pour 3 Communes. Le solde est conservé par la Communauté de Communes Aunis Sud.

Il explique notamment qu'il serait reversé à la commune de Puyravault 12 364 € pour 2020.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Gérard ALAIRE, membre suppléant qui siégera à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), (en cas d'absence de Mme Marie-Laure FELIX désignée membre titulaire lors du conseil municipal du 7 septembre dernier).

- Les élus de la commune, Gérard ALAIRE, commission « Sports », Marie-Laure FELIX, commission « Enfants, jeunesse et familles », Dominique SOUCHET « Environnement » et Raymond DESILLE « Urbanisme » et « mobilités », font également un compte-rendu des commissions de la CDC auxquelles ils ont assisté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives sur le budget primitif 2020 comme détaillées ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
6531 Indemnités des élus	+ 5000,00 €	6419 Recouvrement sur rémunération	+ 1000,00 €
		7388 Autres terrains devenus constructibles	+ 2000,00 €
		7388 Autres produits exceptionnels	+ 2000,00 €
TOTAL	+ 5000,00 €	TOTAL	+ 5000,00 €

Monsieur le Maire propose l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion (Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE) pour les 4 années à venir (2021-2024).

Taux et prise en charge de l'assureur

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Taux applicable sur la masse salariale assurée : 7,38 % avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire. Actuellement taux à 7,81 % avec 30 jours de franchise depuis le 1^{er} janvier 2020.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public : Taux applicable sur la masse salariale assurée : 1,05 % avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire. Actuellement, taux 1,10 % avec 10 jours de franchise.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, l'unanimité, décide d'arrêter la commission communale « Bois de Blameré » dont le Maire est président de droit, comme suit : 3 membres non chasseurs : M. Laurent BERTIN, M. Jean-Luc GRASSIOT et Alain RAMBEAU ; 3 membres chasseurs : M. Jean-Marie GINESTE, M. Laurent TERRIEN et M. Vincent TUFFET ; 3 membres "municipalité" : M. Thomas RAMBEAU, M. Antoine RUBIO et M. Dominique SOUCHET.

Point sur les travaux d'assainissement : Gérard ALAIRE informe que les travaux d'assainissement sur la route de la Chardonnière se feront mais pas de date précise pour le moment. Nous sommes toujours en attente des résultats de l'étanchéité de la tranche rue Pierre François Audry et rue de Vouhé. Les travaux de fouilles archéologiques, rue de la Garenne commencent le lundi 19 octobre prochain.

Comptes rendus des commissions :

- ✓ « Voirie » : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à la modification des limites d'agglomération sur la RD205e5 à Blameré (entrées Est « route de la Macre » et Ouest « rue d'en Haut ») et sur la RD208 (entrée Nord « rue de Vouhé).
- ✓ « Urbanisme et bâtiments communaux » : Gérard ALAIRE, rapporteur, informe que la commission se réunira le lundi 19 octobre prochain.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré B543 et B544, appartenant aux conjoints BAYLE, d'une superficie totale de 747m² et situé route de Chambon, à l'intérieur du périmètre de préemption urbain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- ✓ « Cimetière » : rapporteur : Gérard ALAIRE : Les membres de la commission se sont réunis le 15 septembre dernier, pour une visite du cimetière. La commission propose à l'assemblée
 - L'engazonnement des petites allées
 - La plantation de 6 pieds de rosiers pour cet automne.
 - Prévoir en 2021, la plantation d'arbres et l'installation de bancs sur l'allée principale.
 Le conseil municipal valide toutes ces propositions.

D'autre part, les membres de la commission demanderont conseil auprès de CYCLAD pour le problème du tri des déchets.

- ✓ « Environnement » : rapporteur : Dominique SOUCHET : Les membres du conseil municipal, de la commission « Cimetière » et de la commission « Environnement » sont invités à une opération nettoyage du cimetière le samedi 17 octobre 2020 de 9h à 11h.

Autres sujets abordés :

- La mise en place du chemin piétonnier à Blameré, route de la Macre : Une commission mixte « environnement- voirie » se réunira prochainement pour étudier les différentes options d'aménagement.
- Le nettoyage d'une partie du ruisseau de Blameré se fera dès que la météo le permettra.
- Le dépôt du dossier « village étoilé » est reporté en 2021.
- Débat sur la coupe de la haie du terrain de foot. A suivre.
- L'élaboration du Schéma directeur des eaux pluviales se fera le 2^{ème} trimestre 2021.
- Le projet éolien sur Chambon et Puyravault, Où en est-on ? : extrait de l'arrêté préfectoral en date du 02 octobre 2020 « Article 1 : Le délai au terme duquel le Préfet de la Charente-Maritime est amené à prendre une décision relative à la demande d'autorisation unique déposée par la société ferme éolienne de Chambon Puyravault, est prorogé conformément aux dispositions du code de l'environnement, à savoir jusqu'au 4 novembre 2020 ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu dernièrement un recommandé d'ENERTRAG sise à Cergy (95), spécialisé dans l'énergie photovoltaïque et éolienne, nous informant qu'ils vont démarrer une phase de prospection foncière au sein de notre commune pour un projet éolien. Suite aux demandes de plus en plus nombreuses de sociétés pour des projets éoliens sur la commune, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un vote, POUR ou CONTRE l'installation d'éoliennes sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix, est CONTRE l'installation d'éoliennes sur la commune, avec 12 voix CONTRE et 3 voix POUR.

- ✓ « Communication » : rapporteur : Jenny HURTAUD, les membres de la commission se sont réunis pour finaliser la nouvelle pyratelle. Le conseil municipal est informé que le compte Facebook de la commune est ouvert depuis le 14 septembre.
- ✓ « Fêtes et Cérémonies » : rapporteur : Marie-Laure FELIX, la commission réunie hier, propose au conseil municipal, puisque le Covid 19 est toujours là, le repas des aînés et le spectacle de Noël ne pourront pas se faire cette année. Les membres de la commission proposent au conseil municipal, d'offrir aux aînés de 75 ans et + un colis gourmand et aux enfants un livre accompagné de friandises. Le conseil municipal valide à l'unanimité.
- ✓ « Voirie » : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide émettre un avis favorable à la modification des limites d'agglomération sur la RD205e5 à Blameré (entrées Est « route de la Macre » et Ouest « rue d'en Haut ») et sur la RD208 (entrée Nord « rue de Vouhé).

Divers :

Monsieur le Maire :

- Attend des informations de la préfecture de la Charente-Maritime concernant l'organisation de la cérémonie du 11 novembre ouverte ou pas à la population.
- Informe que le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 15 octobre prochain.
- Informe qu'un tabouret « assis-debout » à roulette a été commandé pour la directrice de l'école, pour un montant de 201,60 € TTC.
- Informe qu'il a rencontré le trésorier de Surgères pour demander des renseignements sur le financement d'un éventuel lotissement communal.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 17 octobre 2020



Le Maire,
Raymond DESILLE